

CONTRAT D'INTERFACE POUR HOSPITALIER

Constitution du dossier

A la suite de la demande de création d'un compte utilisateur, vous pouvez postuler au programme « Contrat d'interface Hospitalier ».

ETAPE 1

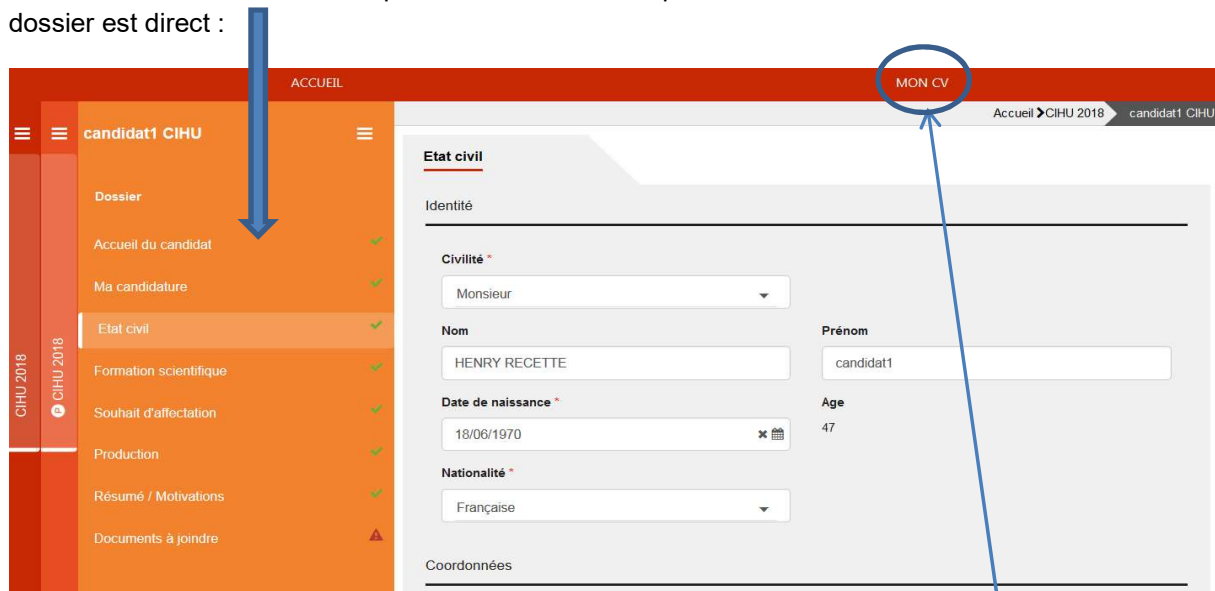
Demander un « dépôt de dossier » :



A la validation de l'inscription, vous recevrez un mail confirmant l'inscription au programme « Contrat d'interface pour Hospitalier ».

ETAPE 2


Constitution du dossier : lorsque la demande de « déposer un dossier » est effectuée, l'accès au dossier est direct :

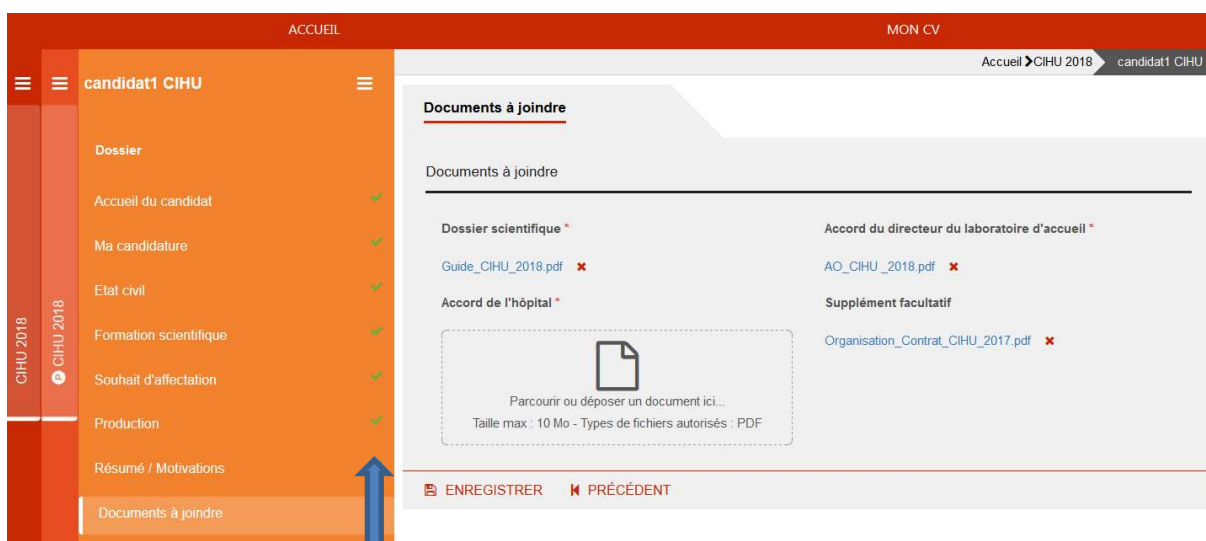


Le candidat ne doit pas renseigner le "CV électronique" accessible via l'onglet "MON CV" (visible en permanence sur l'interface).

ETAPE 3

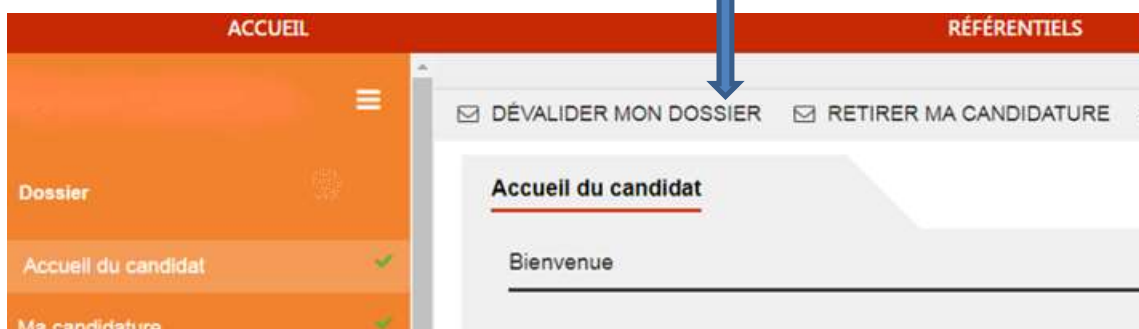


Valider et transmettre mon dossier : Attention avant de valider et transmettre votre dossier de candidature, vérifier que les 7 fiches du dossier (Ma candidature, Etat Civil, Formation scientifique, Souhait d'affectation, Production, Résumé / Motivations, et Documents à joindre) sont bien enregistrées (symbole «  »).



Lorsque toutes les fiches sont renseignées (symbole ), il est possible de valider et transmettre son dossier.

Il est possible de **dévalider** le dossier et **de le modifier** jusqu'à la date de clôture du programme.



Valider le dossier de candidature : la date limite de validation du dossier de candidature est fixée au **20 juin 2019 à 17:00**.

Règlement : Il est impératif d'effectuer les étapes 0 à 3 dans les délais impartis. Nous vous rappelons que le dossier est considéré complet uniquement si l'ensemble des documents qui le constituent en version électronique a été déposé sur EVA.